



**jeudi, 10. Novembre 2016**

**SOMMAIRE** *Cliquez sur les titres pour lire les articles*

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Marché &amp; Economie.....</b>  | <b>2</b>  |
| <i>Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les entreprises françaises en dix chiffres ....</i> | <i>2</i>  |
| <i>L'attractivité de la France s'améliore malgré la crainte des attentats .....</i>                    | <i>2</i>  |
| <i>Taxe sur les dividendes : la réforme devrait bénéficier aux groupes étrangers.....</i>              | <i>3</i>  |
| <i>Les prix des carburants repartent à la baisse.....</i>  | <i>4</i>  |
| <i>La réforme du Livret A est finalisée.....</i>   | <i>4</i>  |
| <i>Après le CETA, la France veut réformer la politique commerciale européenne.....</i>                 | <i>5</i>  |
| <i>L'industrie chimique se dit prête à créer 60 000 emplois en quinze ans.....</i>                     | <i>6</i>  |
| <i>Les prix du gaz vont augmenter de 2,5% en décembre.....</i>   | <i>7</i>  |
| <i>Croissance : l'Europe relève sa prévision pour 2016 mais l'abaisse pour 2017 .....</i>              | <i>8</i>  |
| <i>Le stationnement à Paris confié à des sociétés privées à partir de 2018 .....</i>                   | <i>8</i>  |
| <i>Élection de Trump : «Pas d'inquiétude pour les entrepreneurs français aux États-Unis» .....</i>     | <i>9</i>  |
| <i>L'économie française a créé 52 200 emplois au 3e trimestre, du jamais-vu depuis la crise</i>        | <i>10</i> |
| <b>Commerce .....</b>  | <b>10</b> |
| <i>Renault propose 3 000 CDI en trois ans si un accord de compétitivité est trouvé .....</i>           | <i>10</i> |
| <i>Marks &amp; Spencer ferme une centaine de magasins dans le monde, dont 7 en France .....</i>        | <i>11</i> |
| <b>Transactions &amp; Contrats .....</b>   | <b>11</b> |
| <i>Total fait son grand retour en Iran.....</i>  | <i>11</i> |
| <i>Nautisme : Click &amp; Boat rachète son concurrent Sailsharing .....</i>                            | <i>12</i> |
| <i>Privatisation de l'aéroport de Lyon : le consortium mené par Vinci finalise l'acquisition ....</i>  | <i>13</i> |



**CCI ALGÉRO-FRANÇAISE**

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

*Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger*

*Accueil & Bureaux : Villa Malglaive*

*01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger*

*Tél: +213 (0) 23 507 019*

*Fax: +213 (0) 23 507 032*

*[cciaf@cciaf.org](mailto:cciaf@cciaf.org)*

*[www.cciaf.org](http://www.cciaf.org)*

**NOS EVENEMENTS SUR**

**[WWW.CCIAF.ORG](http://WWW.CCIAF.ORG)**

### Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les entreprises françaises en dix chiffres

Source : Le Monde

L'Insee a publié, mardi 8 novembre, l'édition 2016 de son étude annuelle sur « Les entreprises en France », qui présente un état des lieux chiffré et des dossiers thématiques à partir des données disponibles sur les sociétés (datant de 2014 pour la plupart). Focus sur dix données clés de cette photo du tissu économique tricolore.

#### **4,4 millions**

C'est le nombre d'entreprises en France au sens de l'Insee, c'est-à-dire le nombre d'unités légales, disposant d'un code SIREN (code d'identification unique utilisé notamment dans toutes les relations avec les administrations publiques).

Cette classification n'est toutefois pas nécessairement la plus pertinente, note l'Institut : en effet, de nombreux grands groupes sont constitués de myriades d'entités légales (pour des raisons d'effets de seuil notamment) ; à l'inverse, de petites PME peuvent dépendre d'une maison mère plus importante, en tant que filiale commerciale ou de production par exemple.

De quoi relativiser la supposée impossibilité des PME françaises à grossir. Ainsi, parmi le million d'unités étudiées par l'Insee dans une étude sur le sujet, un tiers de celles de dix salariés appartiennent à un groupe, la moitié de celles de vingt salariés et quatre sur cinq autour de cinquante salariés. A partir de trente salariés,

les groupes sont plus nombreux que les entités indépendantes.

Par ailleurs, dans les groupes de plus de 5 000 salariés, on trouve un tiers des unités légales de dix salariés et un tiers de celles de dix à cinquante salariés. « On ne raconte pas du tout la même histoire sur les PME en France selon que l'on prend en compte ou non leur appartenance à un groupe », conclut Julien Deroyon, de la division industrie et agriculture de l'Insee.

#### **4 150**

C'est le nombre d'entreprises de 250 salariés ou plus, ce qui correspond à la définition des ETI (entreprises de taille intermédiaire) en France en 2014. Elles employaient 5,2 millions de personnes (42 % des salariés des secteurs principalement marchands).

#### **274**

C'est le nombre de grandes entreprises (à partir de 5 000 salariés). Elles employaient, en 2014, 4,3 millions de salariés, soit 29 % du total.

#### **1 sur 2**

C'est la part de salariés des entreprises des secteurs marchands travaillant dans une multinationale, soit 6,6 millions de salariés. Parmi eux, 1,8 million travaillent dans une firme sous contrôle étranger.

#### **Un quart**

C'est la part des entreprises ayant une activité en France et qui sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

#### **15 000 euros**

C'est la valeur ajoutée médiane des 600 000 entreprises sans salarié. Elles ne financent donc pas l'équivalent d'un smic – dont le coût annuel à temps plein, charges

patronales comprises, est estimé à près de 20 000 euros –, remarque l'Insee.

#### **67 %**

C'est la part des salariés français employés dans des groupes, en 2014. Près de la moitié (46 %) le sont dans des multinationales, françaises (33 % des emplois salariés) ou étrangères (13 %).

#### **1 sur 2**

C'est la proportion d'entreprises tricolores qui ont investi (investissement corporel) en 2014. Elle varie nettement selon la taille des entreprises : moins d'un tiers des entreprises sans aucun salarié investit, alors que près des deux tiers (60 %) de celles de moins de dix salariés le font, et 90 % des plus grosses PME (de dix à 249 salariés).

#### **50**

C'est le nombre d'entreprises qui réalisaient un tiers (34 %) des exportations françaises en 2014, ce qui montre une forte concentration en la matière. Le chiffre d'affaires total à l'exportation atteignait alors 608 milliards d'euros (1,5 % sur un an) dont 80 % réalisés dans deux secteurs : l'industrie (341 milliards d'euros) et le commerce (145 milliards d'euros).

#### **20 %**

C'est la part des entreprises de l'industrie manufacturière et du commerce de gros qui déclaraient un chiffre d'affaires à l'exportation en 2013. Les PME exportatrices, plus grandes que les autres, ont en moyenne douze salariés, contre deux pour les non exportatrices, indique l'Insee.

[L'attractivité de la France s'améliore malgré la crainte des attentats](#)

## Source : Les Echos

Selon un sondage, l'image de l'Hexagone s'améliore auprès des investisseurs allemands et américains. Les craintes sur la sécurité commencent toutefois à prendre de l'ampleur.

Le « French bashing » est peut-être derrière nous. La perception qu'ont les étrangers de l'Hexagone est en train de changer. C'est ce que montre un sondage effectué auprès de 780 dirigeants d'entreprise de sept pays pour le compte de Business France, l'entité chargée de promouvoir l'économie française à l'étranger. « Il y a deux ans, nous avons observé un fort décalage entre la perception et la réalité », rappelle Muriel Pénicaud, directrice générale de Business France. En 2016, « il y a certes encore du travail mais l'image de la France s'améliore », constate-t-elle. Ainsi, 65 % des décideurs allemands interrogés jugent la France attractive alors qu'ils n'étaient que 33 % en 2014. De la même façon, 61 % des Américains estiment l'Hexagone attractif, contre 39 % il y a deux ans.

« Nous constatons une véritable robustesse de nos atouts structurels », souligne la patronne de Business France. Les dirigeants d'entreprises internationales implantées en France citent les infrastructures de communication, de transport et logistiques, la taille du marché intérieur, la formation et la qualification de la main-d'oeuvre, la politique d'innovation et le crédit impôt recherche (CIR), la productivité, ainsi que le tissu industriel. C'est d'ailleurs un paradoxe : si la France a été touchée par une forte désindustrialisation, les étrangers continuent à investir dans ce domaine. L'Hexagone est la première destination en Europe pour les investissements étrangers industriels.

## Export vers l'Europe et l'Afrique

Ensuite, « le positionnement de la France comme plateforme permettant aux industriels étrangers d'exporter vers l'Europe et l'Afrique porte ses fruits », considère Muriel Pénicaud. Plus de 80 % des entreprises interrogées reconnaissent cette qualité à l'Hexagone. « Tous les grands logisticiens sont installés à Roissy et l'aéroport est repassé numéro un en Europe pour le fret l'an passé devant Heathrow. Il s'agit d'un élément vital pour l'investissement étranger comme pour les exportations françaises », insiste-t-elle.

Enfin, 60 % des décideurs économiques considèrent qu'avec le Brexit, les entreprises vont revoir leur stratégie d'implantation au Royaume-Uni au profit d'un autre pays européen. La France serait la deuxième destination privilégiée après l'Allemagne. Au-delà, des faiblesses importantes subsistent, notamment en ce qui concerne le coût du travail, la fiscalité et l'environnement réglementaire, alors même que des efforts ont été faits. Les coûts salariaux ont par exemple moins grimpé en France au cours des trois dernières années que dans la zone euro. « L'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a mis du temps à se faire sentir mais depuis 2015, c'est le cas », juge Muriel Pénicaud. Mais certains revirements sur la fiscalité dont la France s'est fait une spécialité risquent d'affaiblir ces progrès. Ainsi, l'adoption par les députés, le mois dernier, d'une disposition revenant en grande partie sur les allègements fiscaux sur les actions gratuites instaurés en 2015 par la loi Macron est un nouvel exemple d'instabilité irritant fortement les chefs de grandes entreprises.

Et une nouvelle faiblesse se fait jour : la sécurité. « On ne voit pas pour l'instant de conséquences des attentats sur les chiffres d'investissements étrangers en France. selon Muriel Pénicaud. Mais en discutant avec les

investisseurs, les inquiétudes sur la sécurité apparaissent désormais. »

## Taxe sur les dividendes : la réforme devrait bénéficier aux groupes étrangers

### Source : Les Echos

La solution généralisant l'exonération aux filiales françaises de groupes étrangers tient la corde. Elle entraînerait une baisse de recette de 300 millions d'euros que Bercy va devoir compenser.

C'est un signal involontaire en faveur de l'attractivité de la France. Le Projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2016 qui sera dévoilé le 16 novembre devrait intéresser certains investisseurs étrangers avec la réforme annoncée de la taxe sur les dividendes.

Le gouvernement semble en effet pencher, de sources proches du dossier, vers une extension de l'exonération de cette taxe aux filiales de groupes étrangers. Une solution qui mettrait ces derniers sur un pied d'égalité avec leurs homologues françaises. « Toutes les autres solutions sont soit trop complexes soit trop coûteuses pour les entreprises hexagonales », juge un familier du dossier.

Cette mesure est la suite logique de la décision du Conseil constitutionnel rendue début octobre. Les Sages avaient jugé que la mouture actuelle de la taxe de 3% sur les dividendes constituait une « rupture d'égalité » devant l'impôt : une exonération est en effet réservée uniquement aux entreprises ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale (pour les distributions de dividendes internes au groupe), excluant ainsi les filiales de groupes étrangers.

Depuis lors, Bercy est soumis à un dilemme : supprimer l'exonération au risque de pénaliser les grandes entreprises françaises, ou la généraliser avec à la clé une perte de recettes. La première option est visiblement jugée néfaste. « Cela représenterait 3,6 milliards d'euros d'impôts en plus pour les grands entreprises françaises et ce serait contraire à l'idée de l'intégration fiscale, qui est de favoriser les regroupements », juge-t-on au cabinet de Christian Eckert, le secrétaire d'Etat au Budget.

L'idée d'étendre l'exonération aux filiales françaises de groupes étrangers semble du coup tenir la corde. Mais il « faudra assurer la plus grande neutralité budgétaire possible à la suite de cette décision », prévient-on à Bercy. Le ministère travaille sur une solution qui compenserait cette baisse de recettes, qui pourrait atteindre 300 millions d'euros selon certaines sources.

### **Les autres dossiers en souffrance**

La taxe sur les dividendes n'est pas le seul dossier en souffrance à traiter dans le cadre du PLFR. La décision de Bercy concernant le compte épargne investisseur est aussi attendue. Visant à alléger la fiscalité pour les entrepreneurs désireux réinvestir leurs plus-values dans des start-ups, ce dispositif, porté par Emmanuel Macron, figurera bien dans le collectif budgétaire. Mais il reste à savoir quelles seront les conditions pour en bénéficier.

La communauté des « business angels » reste méfiante. « C'est plutôt silence radio du côté du gouvernement. Cela fait quinze jours que l'on me dit que l'on va revenir vers moi », assure Jean-David Chamboredon, président exécutif d'Isai, fonds d'investissement destiné aux entrepreneurs d'Internet. Celui qui fut l'instigateur du mouvement des « pigeons » ajoute avoir adressé ses

remarques au gouvernement mais ne pas savoir dans quelle mesure elles seront prises en compte. « Je crains, qu'au final, on aboutisse à un outil trop compliqué, notamment en termes d'éligibilité concernant par exemple les supports dans lesquels il est possible de réinvestir. »

### **Les prix des carburants repartent à la baisse**

**Source : Le Figaro**

Après cinq semaines de hausse consécutive, les prix à la pompe montrent un léger repli. Dans le sillage de la baisse des cours du brut

Bonne nouvelle pour le consommateur. Les prix à la pompe, qui avaient grimpé pendant cinq semaines consécutives, sont légèrement repartis à la baisse, selon les relevés publiés lundi par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et transmis par l'Union française des industries pétrolières (Ufip). Le super sans plomb 95 (SP95) est ainsi passé de 1,3312 euro le litre contre 1,3393 euro la semaine précédente, soit une baisse de 0,81 centime. De son côté, le gazole s'est établi à 1,1572 euro le litre contre 1,1682 euro la semaine précédente, soit une diminution de 1,1 centime. Ces replis s'inscrivent dans le sillage du recul des prix du Brent à Londres avec un baril dont le prix moyen a baissé la semaine dernière à 45,57 dollars contre 49,45 dollars précédemment, soit un repli de 3,88 dollars. En euros, le baril est pas de 45,37 à 41,39, soit une baisse de 3,98 euros par baril.

### **La surabondance de l'offre perdure**

Dans son analyse hebdomadaire des marchés pétroliers, l'Ufip rappelle d'abord que la réunion technique de

l'Opep à Vienne, qui s'est tenu à la fin du mois d'octobre, a refroidi les espoirs suscités par Alger et Istanbul. « Les experts n'ont pas pu en effet s'entendre sur les modalités d'application de leur accord de principe de réduction de la production, en raison notamment de désaccords sur les niveaux de production de l'Iran », explique l'Ufip. Celle-ci note que des rumeurs prôtaient à l'Arabie Saoudite d'avoir menacé d'augmenter sa production si l'Iran refusait de s'imposer un plafond de sa production à 4 millions de barils par an.

Est-ce à dire que l'accord de l'Opep est mort-né? L'Ufip rappelle les affirmations du cartel, selon lesquelles l'accord de réduction de la production serait prêt lors de la prochaine réunion de l'Organisation, le 30 novembre à Vienne. En attendant, cela n'a pas empêché le ministre nigérian du Pétrole, Emmanuel Kachiwu, d'annoncer que la production pétrolière de son pays avait grimpé jusqu'à 2,1 millions de barils par jour. Au même moment, note encore l'Ufip dans sa note hebdomadaire, les dirigeants russes disent espérer qu'un consensus émergera sur l'accord alors que la production nationale de brut a enregistré un nouveau niveau record en octobre. Conclusion: « La surabondance de l'offre perdure. »

### **La réforme du Livret A est finalisée**

**Source : Le Monde**

La réforme du taux du Livret A, préparée depuis plusieurs mois par les pouvoirs publics dans un contexte de taux d'intérêt bas, voire négatifs en Europe, est imminente, ont écrit Mediapart dimanche 5 novembre, puis Les Echos lundi 7 novembre. Selon nos informations, l'arrêté qui organise cette réforme est finalisé. Il sera présenté mercredi 9 novembre, pour avis, au Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières.

Le sujet est politiquement sensible, tant celui que l'on nomme le « livret d'épargne préféré des Français » est érigé en symbole de l'action des gouvernements envers l'épargne populaire. Le taux du Livret A – réduit de 1 % à 0,75 % le 1er août 2015 et resté inchangé depuis – est fixé par le ministre des finances sur proposition du gouverneur de la Banque de France et selon une formule mathématique. Il est révisé deux fois par an (en février et en juillet).

### **Une nouvelle formule de calcul**

La réforme telle qu'elle est proposée par les pouvoirs publics tient en deux points : une nouvelle formule de calcul du taux de rémunération, qui marque un vrai changement par rapport à l'ancienne et vise à éviter des à-coups liés au contexte économique particulier depuis la crise de 2008 ; et une mesure d'exception, si les circonstances l'exigent.

Ainsi, aujourd'hui, le taux du Livret A est calculé selon une formule qui combine les taux observés sur le marché monétaire et la dernière mesure du chiffre de l'augmentation des prix à la consommation (hors tabac, sur un an). Demain, en vertu de la nouvelle formule, le chiffre d'inflation sera lissé sur six mois afin d'introduire moins de volatilité, placent les artisans de la réforme. Par ailleurs, une mesure exceptionnelle entrera en vigueur lorsque l'écart entre les taux de marché et le nouveau taux du Livret A sera trop important. Dans ce cas, c'est l'inflation qui servira de référence pour la fixation du taux, afin de garantir à l'épargnant une rémunération « plancher » égale au niveau de l'inflation.

### **Limitation de la hausse**

Pour les soutiens de la réforme, l'idée n'est pas de faire baisser le rendement du Livret A mais de le stabiliser, tout en l'accordant à la nouvelle donne économique issue de la crise de 2008. En clair, il s'agit de ne pas favoriser une remontée du taux du livret qui serait décorrélée de la conjoncture économique et des taux de marché.

Autrement dit, sans être véritablement douloureuse pour l'épargnant – certaines grandes banques avaient milité pour une formule plus défavorable à l'épargnant et le gouvernement joue la mesure –, la réforme pourrait toutefois limiter la hausse du taux.

Si cette réforme ne devrait donc pas susciter l'enthousiasme des défenseurs de l'épargne populaire, elle devrait en revanche satisfaire les organismes HLM et le monde du logement social, qui se financent sur le Livret A et bénéficient donc de taux plus bas, et ajustés à ceux du marché. « 0,5 % de surcoût sur les taux représente une charge accrue d'environ 8 000 euros par an pendant trente ans pour chaque nouveau logement construit », rappelait la Banque de France dans son communiqué de juillet.

La nouvelle formule ne devrait pas s'appliquer avant juillet 2017, le gouverneur de la Banque de France ayant demandé à l'Etat de laisser le taux de 0,75 % inchangé au 1er février 2017. Le Livret d'épargne populaire – que le gouvernement veut voir comme le véritable instrument d'épargne accessible au plus grand nombre face à un Livret A dont les encours sont majoritairement entre les mains des classes moyennes, voire aisées – continuera pour sa part à bénéficier d'une rémunération plus importante : le taux du Livret A majoré d'un demi-point.

## **Après le CETA, la France veut réformer la politique commerciale européenne**

### **Source : Le Monde**

Comment tenir compte des inquiétudes croissantes des citoyens à l'égard des accords de libre-échange sans pour autant saborder la politique commerciale, au cœur de la construction européenne depuis sa genèse ? C'est la question épineuse à laquelle tente de répondre le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Matthias Fekl, confronté depuis sa nomination en 2014 à deux négociations transatlantiques explosives : le Tafta (ou TTIP), avec les Etats-Unis – pour l'instant en sommeil, en attendant l'installation de la prochaine administration américaine –, et le CETA, avec le Canada, signé fin octobre à l'issue d'un psychodrame avec la Wallonie, qui a bien failli le couler.

« La crise démocratique européenne se répercute sur la politique commerciale, qui a été négociée pendant trop longtemps dans l'opacité et validée selon des procédures trop éloignées des citoyens et des parlements », estime M. Fekl, qui a présenté, mardi 8 novembre, une série de propositions pour réformer la conduite des négociations commerciales européennes. Une initiative qu'il présente comme l'aboutissement des réflexions nourries au Quai d'Orsay depuis deux ans, qui fait figure d'ultime offensive au crépuscule du quinquennat.

### **Accroître la transparence**

La France souhaite aller au-delà des avancées des dernières années, qui ont notamment conduit à la publication des mandats de négociation, autrefois confidentiels. Pour briser le secret des négociations à huis clos, M. Fekl propose que leur contenu soit

immédiatement et systématiquement rendu public après chaque cycle de discussion (« sauf exception dûment justifiée »), de même que l'identité et le pedigree des négociateurs.

Il souhaite également rendre publiques les prises de position exprimées par les ministres du commerce européens lors de leurs sommets – une manière de mettre chacun devant ses responsabilités, alors que la responsabilité est aujourd'hui diluée dans une prise de position officielle des Vingt-Huit, qui ne reflète pas les débats en leur sein.

### **Impliquer les parlements**

La France aimerait pouvoir inviter à la table des négociations certains parlementaires (européens ou nationaux), comme c'est déjà possible avec les membres du Congrès américain, afin de renforcer leur implication dans le processus, plutôt que de les cantonner au rôle de chambre d'enregistrement. « Il ne faut pas que les parlements n'aient le choix qu'entre un "oui" et un "non" à la fin des négociations », estime-t-il.

### **Impliquer les Etats membres**

Matthias Fekl regrette que les Etats européens donnent un blanc-seing à la Commission européenne au moment où ils lui confient un mandat de négociation. Il souhaite que ces mandats soient révisables, voire périssables si la négociation s'éternise, afin de les adapter plus facilement aux évolutions de la réalité.

### **Cibler davantage les négociations**

Jugeant que « la juxtaposition de dizaines de négociations bilatérales est préjudiciable » à l'Europe, le secrétaire d'Etat invite Bruxelles à réduire ses

ambitions, quitte à redéployer des effectifs sur la vérification de l'application déjà en vigueur. Il souhaite que chaque nouvelle négociation soit précédée d'un processus de consultation publique et la publication d'études d'impact économique émanant d'au moins trois écoles de pensée différentes... sans qu'on sache ce qu'il se passera si elles s'avèrent contradictoires.

### **Aider les « perdants »**

Paris souhaite que l'Europe identifie plus clairement les futurs gagnants et perdants des accords commerciaux pour pouvoir les aider, secteur par secteur et zone par zone. Elle plaide aussi pour renforcer le budget de 150 millions d'euros annuels aujourd'hui mobilisable pour soutenir les « perdants » de la mondialisation.

Instaurer des contraintes sociales et environnementales Matthias Fekl prône la création des mécanismes contraignants pour faire appliquer les exigences environnementales et sociales des accords de libre-échange, aujourd'hui complètement improductives. Avec l'objectif que « les négociations commerciales contribuent au succès de l'accord de Paris sur le climat ».

Autant de propositions que la France entend présenter courant novembre à la Commission européenne, et inscrire à l'agenda du Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert, à Paris début décembre. Si M. Fekl fait valoir que certaines ont déjà « reçu un écho favorable » de la part de plusieurs gouvernements sociaux-démocrates européens, il est difficile de savoir à quelle échéance elles pourraient éventuellement se concrétiser. Le secrétaire d'Etat français se refuse en tout cas à exiger de la Commission européenne qu'elle reprenne la vingtaine de négociations en cours sur ces

bases, arguant que « l'Europe ne peut avancer si la France réclame des choses toute seule ».

Matthias Fekl se résigne aussi à soutenir l'accord CETA en l'état, même si celui-ci ne comporte aucun mécanisme contraignant pour faire appliquer les objectifs climatiques de l'accord de Paris. « Les négociations se sont terminées en 2014, il faut l'accepter », se justifie-t-il – passant rapidement sur le fait que les négociations ont été depuis rouvertes pour réformer le controversé mécanisme d'arbitrage du traité, montrant qu'une telle démarche n'était pas impossible.

### **L'industrie chimique se dit prête à créer 60 000 emplois en quinze ans**

**Source : Le Monde**

L'industrie chimique française a de nouveau le vent en poupe. Malgré la grève des raffineries qui a perturbé l'activité au printemps, ce secteur mal-aimé s'apprête à boucler sa quatrième année consécutive de croissance. Mieux : après une longue période de recul des effectifs, les industriels estiment pouvoir relancer l'emploi, pour peu que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires.

« Nous pourrions créer 60 000 postes en quinze ans, pour passer de 165 000 à 225 000 salariés », affirme Pascal Juéry, le président de l'Union des industries chimiques (UIC). Son estimation s'appuie sur une étude à l'horizon 2030 réalisée par le cabinet Advancy et publiée mardi 8 novembre.

Avec la concurrence des pays d'Asie et du Moyen-Orient puis la crise déclenchée par la faillite de la banque Lehman Brothers en 2008, la chimie a traversé des

années noires. « En dix ans, de 1999 à 2009, nous avons perdu 35 000 salariés », rappelle Daniel Morel, le responsable de la chimie au sein de la CFDT.

Aujourd'hui, le secteur est sorti de la tempête. Depuis un an, la production a dépassé son niveau d'avant la crise, et la courbe continue de monter. En 2016, l'industrie devrait afficher une croissance en volume de 1 %, du même ordre qu'en 2015, estime l'UIC.

### Stimuler la concurrence dans le gaz

Une embellie liée à la fois à l'essor de marchés tels que l'automobile et à la baisse des prix du pétrole. Elle a donné un ballon d'oxygène à toutes les entreprises qui transforment le pétrole en plastique ou utilisent des hydrocarbures dans leurs processus de production. « Tout le secteur européen de la chimie se porte bien », résumant les analystes de la société d'assurances-crédit Euler Hermes dans une note publiée le 26 octobre. Grâce à la « sagesse » des prix des matières premières, Bayer, BASF, Air Liquide et les autres grands chimistes européens devraient dégager un taux de marge opérationnelle de 10 % en 2016, un niveau jugé solide.

Cette conjoncture favorable a déjà permis de stopper les suppressions d'emplois dans la branche. L'UIC estime possible d'aller plus loin, sous réserve que l'Etat y donne un – sérieux – coup de pouce. L'organisation propose une série de mesures.

Certaines correspondent à la plate-forme du Medef dans son ensemble (poursuivre la flexibilisation du droit du travail, alléger les charges patronales, etc.). D'autres, plus spécifiques à la chimie, visent à réduire les prix de l'électricité, jugés trop élevés par rapport à l'Allemagne, à stimuler la concurrence dans le gaz en important du gaz de schiste américain ou encore à transposer a

minima les réglementations européennes afin que les sociétés françaises ne soient pas désavantagées. Si toutes les mesures préconisées étaient mises en place, la croissance du secteur pourrait être portée de 0,7 % à 2,5 % par an, assure l'UIC. Et l'emploi suivrait.

Si rien n'est fait, sept usines risquent au contraire de disparaître en France, selon l'étude : cinq sites de chimie fine par manque de compétitivité et deux de chimie de base en raison du renchérissement attendu des matières premières. Au total, quelque 2 000 emplois pourraient être perdus.

« Du pur lobbying préélectoral », estime la CFDT. « Comme d'habitude, les patrons veulent alléger les règles qui visent à protéger la sécurité et la santé du personnel comme de la population, critique aussi Carlos Moreira, le leader de la CGT de la chimie. Mais ils ont déjà obtenu le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, et cela n'a stimulé ni l'emploi ni l'investissement. »

Au-delà de l'embellie conjoncturelle, la compétitivité de la chimie française reste néanmoins problématique. Pendant que la France tenait vaille que vaille, la Chine, premier pays producteur au monde, s'est lancée dans un programme d'expansion massif, de même que l'Arabie saoudite. Profitant de coûts imbattables grâce au gaz de schiste, les chimistes américains ont, eux, investi 90 milliards de dollars (81 milliards d'euros). « Leurs usines devraient être opérationnelles d'ici à 2021 », indique Euler Hermes. Pour les groupes européens, qui ont injecté bien moins d'argent dans leurs sites, le choc pourrait alors être violent.

**Les prix du gaz vont augmenter de 2,5% en décembre**

### Source : Le Figaro

Après une hausse de 1,5% au mois de novembre, les tarifs administrés du gaz vont à nouveau augmenter le mois prochain.

Mauvaise nouvelle pour le consommateur: les prix réglementés du gaz, qui concernent 7 millions de foyers en France, vont grimper de 2,5% à compter du 1er décembre. Cette majoration intervient alors que la «saison de chauffe» va s'intensifier au cours des prochaines semaines. Il s'agit de la deuxième hausse pour cet automne, puisque les tarifs administrés du gaz avaient déjà augmenté de 1,5% en novembre. Depuis plusieurs années, les prix du gaz font l'objet d'une révision mensuelle, via une formule de calcul qui intègre notamment les prix du gaz sur le marché de gros ainsi que la courbe du pétrole. Or le baril, après avoir chuté dans des proportions importantes au début de l'année, est reparti à la hausse depuis quelques semaines. A noter que la loi stipule que les coûts d'approvisionnement d'Engie (ex-GDF Suez) soient intégralement répercutés auprès du consommateur.

Cette double hausse (en novembre et décembre) n'empêche pas que le gaz reste une énergie largement compétitive. Avant la majoration du 1er décembre, les tarifs ont reculé en moyenne de 5,8%, dans le sillage du recul du brut. Aujourd'hui, les tarifs réglementés du gaz ne concernent plus que les consommateurs particuliers, qui peuvent également s'ils le souhaitent souscrire une offre de marché. En revanche, pour l'ensemble des entreprises (des grands groupes aux petits professionnels), les prix réglementés ont disparu de la circulation avec désormais l'obligation de souscrire une offre de marché. De telle sorte que le marché du gaz est aujourd'hui largement ouvert à la concurrence, davantage que celui de l'électricité.

## Croissance : l'Europe relève sa prévision pour 2016 mais l'abaisse pour 2017

Source : Le Figaro

Les premiers effets du Brexit commencent à se faire sentir. La Commission européenne prévoit une croissance réduite de près de moitié pour le Royaume-Uni en 2017.

La Commission européenne a augmenté mercredi légèrement ses prévisions de croissance pour la zone euro en 2016, mais les a abaissées pour 2017, mettant en garde contre les incertitudes liées au Brexit et la volatilité ambiante. Pointant les risques mondiaux qui ont augmenté pour les 19 pays de la zone euro, choqués par l'élection du républicain Donald Trump, la Commission européenne a prédit pour cette année une croissance de 1,7%.

«En 2016, la croissance dans la zone euro sera de 1,7%, de 1,5% en 2017, et de 1,7% en 2018», a annoncé le commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici, lors d'une conférence de presse, en présentant ses prévisions économiques d'automne.

Le 3 mai dernier, la Commission européenne avait dans ses prévisions de printemps tablé sur une croissance de 1,6% pour 2016 et de 1,8% pour 2017. Elle n'avait pas encore donné de prévision pour 2018.

«Dans ces temps incertains et volatiles, aucun effort ne doit être épargné pour garantir et renforcer la reprise», a déclaré Pierre Moscovici.

Côté inflation, la Commission européenne a tablé sur une accélération de l'inflation dans la zone euro en 2017 à 1,4%, comme en 2018, contre 0,3% en 2016.

Et pour le taux chômage dans les 19 pays de la monnaie unique, l'exécutif européen table sur une baisse continue: 10,1% en 2016, 9,7% en 2017 et 9,2% en 2018. Concernant le Royaume Uni, la Commission a réduit ses prévisions de croissance pour 2017 en raison de l'impact de l'incertitude entourant le Brexit. «La croissance devrait presque se réduire de moitié en 2017 à 1% (contre 1,9% en 2016), reflétant l'impact de l'accroissement de l'incertitude à la suite du référendum (sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE) et son impact sur la confiance des entreprises et les conditions économiques générales», souligne la Commission.

En revanche, la croissance devrait repartir légèrement en 2018 à 1,2%, à cause de la hausse attendue des exportations même si la demande intérieure reste faible, indiquent les prévisions. Selon la Commission, les incertitudes dues au Brexit auront également un impact sur la santé économique de la zone euro. «L'incertitude va probablement rester élevée pendant que les négociations continuent sur l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'UE», observe-t-elle.

La Première ministre Theresa May s'est engagée à déclencher le Brexit avant fin mars 2017 en dépit de la décision de la justice britannique qui souhaite que les députés britanniques votent sur le processus de sortie de l'UE. «Nous prévoyons toujours d'invoquer l'article 50 d'ici la fin mars», a assuré Downing Street, en référence à l'article du traité de Lisbonne, dont l'activation permet de déclencher formellement la procédure de divorce d'un pays avec l'UE.

### **Une aggravation du déficit commercial britannique**

L'Office des statistiques nationales (ONS) a également annoncé l'aggravation du déficit britannique en septembre par rapport à août, sous l'effet d'une nette hausse des importations, sans que l'impact de la chute de la livre se fasse vraiment sentir.

Le déficit des échanges de biens s'est élevé à 12,7 milliards de livres (14,2 milliards d'euros) en septembre, soit 1,6 milliard de plus que le mois précédent (d'après une donnée révisée). Cette aggravation s'explique par une nette augmentation des importations à 38,8 milliards de livres (+1,3 milliard) associée à une quasi-stagnation des exportations à 26,1 milliards (+0,2 milliard).

L'ONS hésite à faire le lien entre l'évolution du commerce extérieur britannique et la chute de la livre depuis le vote pour le Brexit fin juin, remarquant simplement que la baisse de la devise «a coïncidé» avec une pression à la hausse des prix des biens exportés et importés. Toutefois, au mois de septembre, les prix ont reculé, de 0,3% pour les exportations et de 0,5% pour les importations.

## Le stationnement à Paris confié à des sociétés privées à partir de 2018

Source : Le Figaro

Le Conseil de Paris a voté ce projet mardi. La maire de la capitale a défendu cette réforme qui, selon elle, «va mettre fin à la fraude massive qui coûte 300 millions d'euros à la ville de Paris».

La Mairie de Paris l'avait annoncé, c'est désormais chose faite. Le Conseil de Paris a, en effet, voté ce mardi la privatisation des stationnements à Paris. Le vote du Conseil de Paris a été très divisé, y compris au sein de la

majorité municipale puisque le projet est passé avec 74 voix pour, 68 contre et 13 abstentions.

Ainsi, les quelque 140.000 places de stationnement payant en surface à Paris vont être confiées à des gestionnaires privés à partir du 1er janvier 2018. La gestion des places de parking en surface, divisées en trois lots, fera ainsi l'objet d'un appel d'offres au terme de l'élaboration d'un cahier des charges précis à discuter dans les prochains mois, une gestion dénoncée comme une «privatisation» par ses opposants.

Cette réforme, à l'étude depuis plusieurs mois, doit permettre à la Ville de s'assurer d'un meilleur recouvrement des frais de stationnement: selon Anne Hidalgo, 91% des automobilistes «ne mettent pas d'argent dans le parcmètre».

Les prestataires qui géreront les parcmètres auront pour objectif «de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif, c'est-à-dire faire mieux que les piteux 9% d'aujourd'hui», a précisé la maire, notamment grâce à la modernisation «[d]es pratiques de contrôle, en utilisant des moyens numériques automatisés».

«La Ville conservera la maîtrise totale de sa politique du stationnement: c'est elle qui fixera les tarifs» et «qui percevra les recettes du stationnement», rassure Anne Hidalgo. L'élue a toutefois assuré que «le tarif des deux heures de stationnement actuellement autorisées restera inchangé». La Ville «gardera en gestion directe le contrôle du stationnement gênant», a-t-elle aussi précisé.

[Élection de Trump : «Pas d'inquiétude pour les entrepreneurs français aux États-Unis»](#)

#### Source : Le Figaro

Laurent Ruben, fondateur de French accelerator, unique accélérateur de start-ups françaises aux États-Unis, exprime sa sérénité en ce qui concerne le business des Français aux États-Unis après le résultat des élections américaines.

Donald Trump sera le prochain président des États-Unis. À l'heure où les entreprises françaises s'inquiètent des propos du candidat républicain sur sa volonté de revoir les accords de libre-échange, Laurent Ruben, fondateur de French accelerator affirme que du côté des entrepreneurs français expatriés aux États-Unis, il n'y a pas de réelle inquiétude à avoir.

#### LE FIGARO.- L'élection de Donald Trump aura-t-elle un impact sur les entrepreneurs français installés aux États-Unis?

LAURENT RUBEN.- Heureusement pour nous, je ne le pense pas! L'impact sur les Français, répartis en grande majorité dans les États de New York, de Californie et de Floride, puissances mondiales des start-up et entrepreneurs, est très limité. En réalité, à mon sens, pour les Français rien ne va réellement changer. Ils pourront toujours venir s'installer aux États-Unis et entreprendre de grandes choses! Le seul problème sera l'obtention du visa qui, je pense, deviendra encore plus compliqué qu'auparavant. La politique étrangère très stricte et étrange à la fois de Donald Trump n'arrangera rien à cela. Enfin, l'Amérique va se refermer sur elle-même, ça ne fait aucun doute! Le futur président se moque de l'Europe et de son développement, alors une chose est sûre, l'implantation d'entreprises françaises, et même européennes sur le sol américain ne sera clairement pas sa première préoccupation ... Néanmoins, à ce que je sais, aucun entrepreneur

français ne craint l'élection de Donald Trump par rapport à son business. C'est sur les Américains que l'impact va être important, via sa politique étrangère... déroutante.

#### Par ailleurs, y aura-t-il un impact sur le business français lors de ce prochain mandat?

Sur le long terme, il y aura évidemment un impact sur le business français puisque la situation géopolitique va évoluer. Néanmoins, pour l'instant il m'est très difficile de faire des pronostics sérieux. Encore mardi, je ne croyais pas à la victoire de Donald Trump... pourtant, à partir du 20 janvier 2017, il dirigera la première puissance mondiale!

#### Quelle est la situation actuelle des entrepreneurs français aux États-Unis?

Le développement du business français aux États-Unis est extrêmement rapide et impressionnant! Actuellement, sont recensées plus de 250.000 entreprises françaises aux États-Unis, et celles-ci emploient plus de 2 millions de personnes. On dénombre aussi 20.000 Français dans la région de Los Angeles et l'on estime que le nombre réel est au-delà de 60.000 (confondu les personnes recensées ou non). On y retrouve 357 entrepreneurs français répartis dans plusieurs secteurs et plus particulièrement dans les hautes-technologies, la défense et la biotechnologie. Depuis cinq ans, j'ai observé un changement drastique dans l'état d'esprit des entreprises. Nous voyons arriver des entreprises toutes les semaines. Au démarrage, French accelerator avait prévu de propulser douze start-ups par an. Aujourd'hui, c'est plus de 20 start-ups qui veulent s'installer à Los Angeles chaque semaine. C'est excellent! C'est aussi pour toutes ces raisons, que je déclare ne pas être soucieux de l'avenir des entrepreneurs français.

## **Que viennent chercher les français dans la «Silicon Beach» de Los Angeles, où vous évoluez?**

Ils viennent y chercher une qualité de vie incomparable avec 292 jours de soleil par an. C'est aussi le premier pôle d'ingénieurs aux États-Unis: tous les géants de la technologie y sont présents. Par ailleurs, le coût des loyers est bien inférieur à San Francisco et New York. Aussi, le territoire est bien doté en fonds d'investissements, une centaine, et en lieux d'incubation, d'accélération, près d'une quarantaine, et de co-working. La situation est très bonne et le tissu d'investisseurs aussi. D'ailleurs, la spécificité de Los Angeles apparaît notamment par sa capacité à attirer des investisseurs.

## **L'économie française a créé 52 200 emplois au 3e trimestre, du jamais-vu depuis la crise**

### **Source : Le Monde**

L'économie française a enregistré un sixième trimestre d'affilée de créations nettes d'emplois marchands, avec 52 200 nouveaux postes (+ 0,3 %) au 3e trimestre, selon une estimation de l'Insee publiée jeudi 10 novembre. Il s'agit d'une performance inédite depuis la crise de 2008. Le secteur n'avait en effet plus créé autant d'emplois en un trimestre depuis le 3e trimestre 2007.

En un an, le secteur marchand (privé non agricole) a créé 145 100 emplois salariés (+ 0,9 %), pour atteindre 16,07 millions de postes, un niveau inédit depuis le 3e trimestre 2011 ;

De juillet à septembre, les services, principale locomotive de l'emploi privé, sont de nouveau le

secteur le plus dynamique (+ 31 300, + 0,3 %). Ils créent des emplois de manière continue depuis deux ans ;

L'emploi intérimaire connaît un net rebond (+ 29 600, + 5,1 %), après un coup d'arrêt qui aura duré deux trimestres. Le secteur dépasse le cap des 600 000 personnes pour la première fois depuis la mi-2008. Des chiffres conformes aux indicateurs économiques

Le dynamisme de l'intérim et des services permet de largement compenser de nouvelles destructions de postes dans l'industrie (- 9 100, - 0,3 %), secteur sinistré qui détruit des emplois sans discontinuer depuis début 2001, soit 62 trimestres consécutifs dans le rouge.

De son côté, la construction connaît un trimestre positif (+ 300) pour la première fois depuis le début du quinquennat de François Hollande. Depuis le début de 2012, les chantiers ont perdu 135 800 salariés, soit près de 10 % de leurs effectifs.

Sur un an, les services (+ 136 300, + 1,2 %) et l'intérim (+ 49 000, + 8,6 %) sont bien orientés, tandis que la construction (- 7 100, - 0,5 %) et l'industrie (- 33 100, - 1,1 %) continuent de chuter.

Les chiffres positifs de l'emploi sur le trimestre sont conformes aux autres indicateurs économiques, alors que la croissance est repartie (+ 0,2 %) et que le chômage au sens de Pôle emploi a baissé de 35 200 personnes (- 1 %). Cet indicateur concerne principalement les postes salariés du secteur privé non agricole.

## **COMMERCE**

## **Renault propose 3 000 CDI en trois ans si un accord de compétitivité est trouvé**

### **Source : Le Monde**

Renault a proposé vendredi 4 novembre à ses syndicats de recruter 3 000 personnes en CDI en France entre 2017 et 2019, ainsi que la réduction de moitié du nombre d'intérimaires. La condition pour rendre ce plan effectif est de trouver un nouvel accord de compétitivité alors qu'un cycle de négociations a été ouvert à la fin de septembre avec les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT et FO).

Pour ces nouvelles discussions, les syndicats demandent notamment l'accélération des recrutements en CDI et la diminution du nombre d'emplois précaires. Le constructeur automobile s'était par ailleurs déjà engagé à signer sur cette même période 6 000 contrats jeunes, alternants et stagiaires, dont une partie obtiendra ensuite un des CDI annoncés.

### **Des ventes qui progressent**

Cet accord de négociation doit succéder à celui signé en 2013 et portant sur la période 2014-2016. Selon la direction, il se soldera à la fin de 2016 par 9 200 départs sur trois ans et 3 000 embauches, contre 730 prévues initialement.

Le groupe, qui espère aboutir à un accord avant la mi-décembre, n'a cette fois pas chiffré d'éventuels départs pour la période 2017-2019 qui accompagneront parallèlement l'évolution future des effectifs. Mais selon les calculs de la CFE-CGC, ces recrutements annoncés vendredi par la direction compenseront à peine le nombre de départs naturels (retraite, démission..) des trois prochaines années.

« Les propositions sont en deçà de ce que nous souhaitons », a dit à l'Agence France-Presse Franck Daoût, délégué central de la CFDT. Le syndicat réclame 4 500 recrutements pour faire face à la baisse prévue du nombre d'intérimaires. De son côté, la CGT craint « une dégradation des conditions de travail ». Elle réclame 9 000 embauches pour compenser les emplois supprimés lors du précédent accord en 2013.

Toutefois, au niveau des ventes de voitures, la situation s'améliore pour Renault, qui est en train de rattraper PSA. Sur les neuf premiers mois de l'année, le constructeur français a vu ses immatriculations progresser de 9,2 % en France, par rapport à la même période en 2015.

En septembre, la marque au losange a même doublé son rival en matière de volume de vente. Ses ventes ont en effet bondi de 8,2 %. Renault profite notamment du renouvellement, en ce moment, d'une grande partie de sa gamme.

### [Marks & Spencer ferme une centaine de magasins dans le monde, dont 7 en France](#)

**Source : Le Monde**

L'enseigne britannique Marks & Spencer (M & S) a annoncé mardi 8 novembre la fermeture de plus d'une centaine de magasins dans le monde, dont sept en France qui emploient à eux seuls plus de 500 personnes. Le groupe a annoncé dans un communiqué qu'il souhaitait fermer les magasins de dix pays, déficitaires, ainsi que des points de vente au Royaume-Uni.

« Depuis le retour de Marks & Spencer sur le marché français en 2011, les magasins en propre sont

déficitaires : pour 2015-2016 les pertes s'élèvent ainsi à 19 millions de livres (26 millions d'euros) », a expliqué l'enseigne, qui a également annoncé cette fermeture ce matin à l'occasion d'un comité central d'entreprise extraordinaire.

#### **Les magasins franchisés resteront ouverts**

En France, cela concerne la totalité des magasins directement gérés par l'enseigne dans l'alimentation et les vêtements à Paris et en région parisienne : ceux des Champs-Élysées à Paris 8e, du centre commercial Beaugrenelle à Paris 15e, du centre commercial So West à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), du centre commercial Aéroville à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) et celui de Villeneuve-la Garenne (Hauts-de-Seine), qui offrent une combinaison d'aliments, de vêtements et d'équipements domestiques.

Les deux derniers, situés rue de la Chaussée-d'Antin et vers la gare Saint-Lazare à Paris, dans les 9e et 8e arrondissements, fournissent uniquement de l'alimentation. L'enseigne a précisé toutefois que ses onze magasins alimentaires franchisés, situés également en région parisienne, resteraient ouverts.

Le groupe avait fait son retour en 2011 en France, après avoir provoqué un tollé en 2001 lorsqu'il avait annoncé la fermeture de ses 18 magasins français, sans autre précision sur le sort des 1 700 salariés. Ces magasins avaient finalement été repris par le groupe Galeries Lafayette.

Dans son communiqué, M & S explique qu'il va « engager un processus de consultation avec les instances représentatives du personnel » au sujet des fermetures annoncées. Une porte-parole a précisé de son côté que

ce processus devrait durer entre « douze et dix-huit mois ».

## **TRANSACTIONS & CONTRATS**

### [Total fait son grand retour en Iran](#)

**Source : Le Figaro**

Total a reçu l'aval de Téhéran pour développer la phase 11 du champ gazier de South Pars, à une centaine de kilomètres des côtes iraniennes. Un projet à 6 milliards de dollars.

Ce n'est qu'un accord de principe mais il pèse lourd: Total reçu l'aval de Téhéran pour développer la phase 11 du champ gazier de South Pars - situé dans le golfe Persique, à une centaine de kilomètres des côtes iraniennes. Le montant du projet s'élève à 6 milliards de dollars, a précisé le ministère du Pétrole, tandis que le groupe français pilotera un consortium regroupant le chinois CNPC et la compagnie nationale Petropars.

L'accord final devrait être bouclé d'ici à six mois: depuis l'entrée en vigueur en janvier de l'accord sur le nucléaire entre l'Iran et la communauté internationale - synonyme de la levée des sanctions sur le commerce du pétrole -, c'est la première fois que Téhéran ouvre la porte à une grande compagnie pétrolière occidentale.

Total, qui était présent en Iran avant 2012 et le renforcement de l'embargo, possède une longue histoire dans ce pays. Au cours des années 1990, il avait développé plusieurs champs gaziers - dont South Pars - et il a toujours conservé un bureau de représentation en dépit des aléas géopolitiques. En 2004, le français avait trouvé un accord pour la construction d'une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) mais celui n'a pas abouti, compte tenu de la situation diplomatique.

Après l'accord sur le nucléaire, à l'été 2015, la direction de Total n'a pas caché que les modalités de son retour dépendraient des conditions offertes aux investisseurs étrangers. Mais son intérêt s'explique aisément: l'Iran dispose des deuxièmes réserves mondiales de gaz, juste après la Russie. À lui seul, le champ de South Pars détient quelque 14.000 milliards de m<sup>3</sup> de gaz, soit 8 % des réserves de la planète.

## Nautisme : Click & Boat rachète son concurrent Sailsharing

**Source : Le Monde**

C'est l'effervescence dans le petit monde de la location de bateaux entre particuliers. Trois ans après l'émergence de ce nouveau marché de l'économie collaborative, le secteur est entré en pleine consolidation. Parmi la quinzaine de start-up qui se sont lancées en France sur cette activité, seules quatre ont réellement émergé au niveau national : Click & Boat, Sailsharing, Samboat et Boaterfly.

Et Click & Boat est le premier à passer à l'offensive. La PME, créée en 2014, annonce ce mardi 8 novembre le rachat de Sailsharing, le pionnier du marché créé, lui, en janvier 2013. La société, qui compte une quinzaine de salariés, ne révèle pas la somme déboursée. « Il s'agit bien d'un achat et non d'un échange d'actions », précise Jérémy Bismuth, le cofondateur et directeur général de la start-up.

Outre la reprise des bases de données de propriétaires de bateaux et certains outils de son concurrent, Click & Boat accueille Romain Dalongeville, l'un des cofondateurs de Sailsharing. « Grâce à ce rachat, nous faisons un bond en avant. Nous augmentons

significativement la taille de notre flotte de bateaux et nous asseyons notre position de leader, pas seulement en France, mais aussi en Europe », poursuit Jérémy Bismuth.

### **8 000 embarcations dans vingt-deux pays**

Le site met désormais à disposition quelque 8 000 embarcations dans vingt-deux pays et 362 ports, de la France à la Croatie, en passant par l'Espagne, la Grèce ou l'Italie. En 2016, Click & Boat a quadruplé son activité, avec un volume d'affaires revendiqué de près de 11 millions d'euros (en incluant l'activité de Sailsharing). Sur cette somme, 9,8 millions d'euros ont été reversés aux propriétaires qui mettent leur embarcation en location sur le site Internet.

La société, qui a levé depuis son lancement quelque 700 000 euros auprès de business angels, prépare une nouvelle levée de fonds dans les prochains mois, mais n'entend pas se précipiter. « Nous autofinçons notre activité, assure Jérémy Bismuth. Nous prenons le temps avant de choisir nos partenaires et d'avancer. » En attendant, Click & Boat a lancé le recrutement de sept nouveaux collaborateurs.

Après ce rachat, ils ne sont plus que trois sites français majeurs sur ce marché estimé à quelques dizaines de millions d'euros. Derrière le nouveau leader, Boaterfly tente de résister, avec ses 2 000 bateaux mis à disposition. « On sent qu'il se passe quelque chose dans le nautisme avec l'émergence de nos sites. La demande reste encore aujourd'hui bien plus forte que l'offre de bateaux en location », relève Guillaume de Corbiac, le patron de Boaterfly.

### **Internationaliser ses services**

Reste que le réel concurrent de Click & Boat est surtout Samboat. En 2016, la société a vu son volume d'affaires multiplier par quatre sur la saison estivale écoulée. « Nous disposons désormais de 6 000 à 7 000 embarcations de tout type sur notre plateforme », assure Laurent Calando, le cofondateur de Samboat.

« Pour nos activités françaises, nous sommes aujourd'hui rentables », poursuit l'entrepreneur, qui entend utiliser le million d'euros levé auprès de la MAIF, son assureur, pour investir dans son développement européen avec le recrutement à venir d'une dizaine de salariés afin d'internationaliser ses services.

Ces deux sociétés attendent les prochains mouvements des grands constructeurs de bateaux comme Brunswick, Beneteau ou Bavaria, qui s'intéressent au marché de la location estimé à 250 millions d'euros en France. « Les constructeurs écoulent leurs bateaux via des distributeurs, constate Jérémy Bismuth. Ils ne sont pas connectés directement avec les plaisanciers. Nous, en tant que plateformes, nous récoltons des avis précis des clients après chaque location sur l'ensemble des types de bateaux... Nous pouvons les intéresser. »

### **Des revenus bientôt imposés**

Reste que pour les plateformes de l'économie collaborative, le sujet de l'automne est avant tout fiscal. Dans le cadre de la loi de finances 2017, le gouvernement a décidé d'imposer les revenus liés à la location de biens entre particuliers quand ils dépassent le seuil de 7 720 euros. « Ce seuil est arbitraire, vu le prix des bateaux », juge Guillaume de Corbiac. « Avec un bateau, un particulier ne gagne pas d'argent, car il paie en moyenne 10 % du coût de son embarcation pour sa maintenance et le conserver dans un port », complète Laurent Calando.

« En moyenne, un propriétaire met chez nous son bateau en location pendant neuf jours, pour un montant moyen de 350 euros par jour, assure Jérémy Bismuth. Nos propriétaires ne devraient donc pas être pénalisés par la nouvelle loi. Cependant, nous avons décidé d'accompagner ceux qui pourraient dépasser le seuil légal. Nous travaillons notamment avec un cabinet d'experts-comptables pour les aider à choisir le statut le plus adapté. Nous pouvons en aider certains à devenir de véritables professionnels, par exemple. »

### Privatisation de l'aéroport de Lyon : le consortium mené par Vinci finalise l'acquisition

Source : Le Monde

Le quatrième aéroport français passe partiellement sous pavillon privé. Le consortium composé de Vinci Airports, la Caisse des dépôts et Crédit agricole assurances a annoncé jeudi 10 novembre avoir mis la dernière main au rachat des 60 % du capital d'Aéroports de Lyon (ADL) détenus par l'Etat.

La privatisation des plateformes de Lyon et de Nice avait été lancée par la loi Macron d'août 2015, et fait suite à la cession des parts de l'Etat (49,99 %) dans l'aéroport de Toulouse à un consortium chinois, décidée fin 2014 et bouclée l'an dernier.

L'Etat ne cède que ses parts dans la société exploitante. Il restera le propriétaire et l'autorité concédante des infrastructures, et les tarifs des redevances aéroportuaires resteront régulés par les pouvoirs publics. Le gouvernement avait officialisé fin octobre

par un arrêté la privatisation de l'aéroport. Cette opération devrait lui rapporter 535 millions d'euros.

#### **Des jugements toujours en cours**

Actionnaire majoritaire, le consortium détient désormais la concession jusqu'en 2047 de Lyon Saint-Exupéry, deuxième aéroport régional français, et de Lyon Bron, qui à eux deux ont accueilli en 2015 plus de 8,7 millions de passagers.

« L'ambition des nouveaux actionnaires est de faire des deux plateformes aéroportuaires le reflet du dynamisme de la région Auvergne-Rhône Alpes et de la métropole de Lyon », souligne un communiqué. Ils souhaitent notamment dépasser les 15 millions de passagers d'ici à 2032.

Cette ambition ne plaît pas aux riverains de l'aéroport. En avril, l'Association contre l'extension et les nuisances de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry (Acenas) a déposé un référé-suspension devant le Conseil d'Etat. Puis en septembre, un recours auprès du tribunal administratif de Paris, afin de « contester le cahier des charges et le choix du consortium de Vinci ». Les jugements sont attendus, comme l'explique l'Acenas dans un communiqué publié le 30 octobre.